

Vue aérienne de la Croix Verte

## Dans votre numéro

### DOSSIER SPÉCIAL CROIX VERTE

TOUT SAVOIR SUR LES  
NOUVEAUX ITINÉRAIRES

## Un chantier durable par nature

**Étudiée avec les acteurs locaux, la construction d'une autoroute, comme toute grande infrastructure, doit intégrer le contexte environnemental de son territoire. Le prolongement de l'A16 en est une illustration.**

Pour répondre aux enjeux environnementaux très variés du prolongement, les équipes Sanef appliquent en permanence le principe : éviter, réduire et compenser les impacts.

Grâce à la réutilisation d'une partie du linéaire de la RN1, le caractère naturel et rural du secteur du projet est préservé. Les haies et les alignements d'arbres sont recomposés à partir d'essences locales, le reboisement atteignant une surface de près de 6 hectares.

Fruit de nombreux échanges avec la profession agricole, le prélèvement de sur-

faces cultivables est minimisé et plusieurs chemins ruraux sont rétablis.

Avec 12 bassins de rétention, soit une capacité de 30 000 m<sup>3</sup>, la gestion et le traitement des eaux sont assurés avant tout rejet dans le milieu naturel, y compris en phase de chantier.

La prise en compte de l'environnement repose sur des actions de long terme. Par exemple, l'entretien du corridor écologique et du Passage Grande Faune aménagé par Sanef à la lisière du Bois Carreau a donné lieu à des accords (entre le propriétaire, les associations, les collectivités locales, l'État et Sanef) et à la signature d'une charte écologique (voir page 6).

Le prolongement de l'A16 montre en quoi les projets autoroutiers sont exemplaires en matière environnementale.

**1** Un chantier durable par nature

**2** Dossier spécial Croix Verte : la dernière ligne droite

**5** Portrait : Sophie Marty Le Ridant

Un pont-rail pour la ligne Paris-Luzarches

**6** Un engagement collectif pour le Bois Carreau

L'info en + : Une ferme gauloise à Montsault

Pour rester informé



Bassins de rétention à la Croix Verte





Vue aérienne de la Croix Verte

## Croix Verte : la dernière ligne droite

En établissant la continuité du trafic sur la Francilienne, le réaménagement du carrefour de la Croix Verte franchit une nouvelle étape ! Le rond-point étant supprimé, les itinéraires vont évoluer à compter du mois de mai, pour certains d'entre eux vers leur configuration définitive. Explications.

et connectera directement à terme le réseau autoroutier entre l'Isle-Adam et la Francilienne (RN104). La suppression du giratoire de la Croix Verte va donc fluidifier le trafic en offrant de meilleures conditions de sécurité aux usagers et en améliorant le cadre de vie des riverains.

Supprimer le rond-point actuel est aujourd'hui une étape indispensable à l'aménagement de l'échangeur A16-RN104, dont les 8 giratoires sont déjà presque tous connectés. L'opération va permettre de raccorder la nouvelle section autoroutière et de construire le pont

sous lequel passera la bretelle de l'A16 vers Roissy.

**LES ÉVOLUTIONS**  
Découvrez les nouveaux itinéraires, provisoires et définitifs, qui seront empruntés dès le printemps 2018 sur le site [www.prolongement-a16.sanef.com](http://www.prolongement-a16.sanef.com). Adoptez les bons réflexes et réduisez votre vitesse pendant les travaux !

## Sanef vous accompagne

Les changements d'itinéraires seront indiqués par des panneaux de signalisation sur le terrain et par les Panneaux à Messages Variables sur la RD301 (sens Paris > Beauvais), la RN104 (sens Roissy > Cergy) et l'A16 (sens Beauvais > Paris).



Retrouvez les cartographies détaillées des itinéraires sur le site [www.prolongement-a16.sanef.com](http://www.prolongement-a16.sanef.com).



Inscrivez-vous aux alertes



Découvrez l'épisode de la websérie consacré aux évolutions de la Croix Verte !



Lyna Pobeda, ambassadrice du chantier du prolongement de l'A16

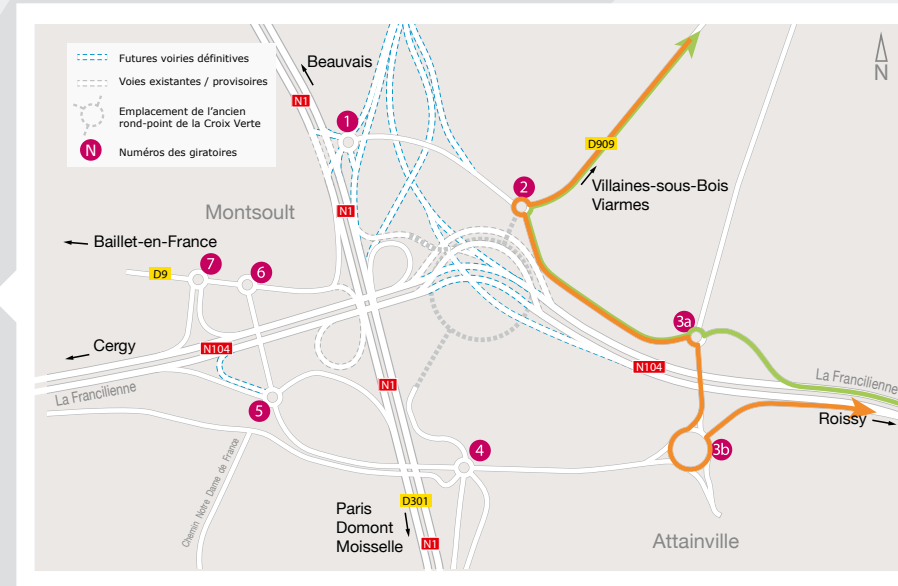
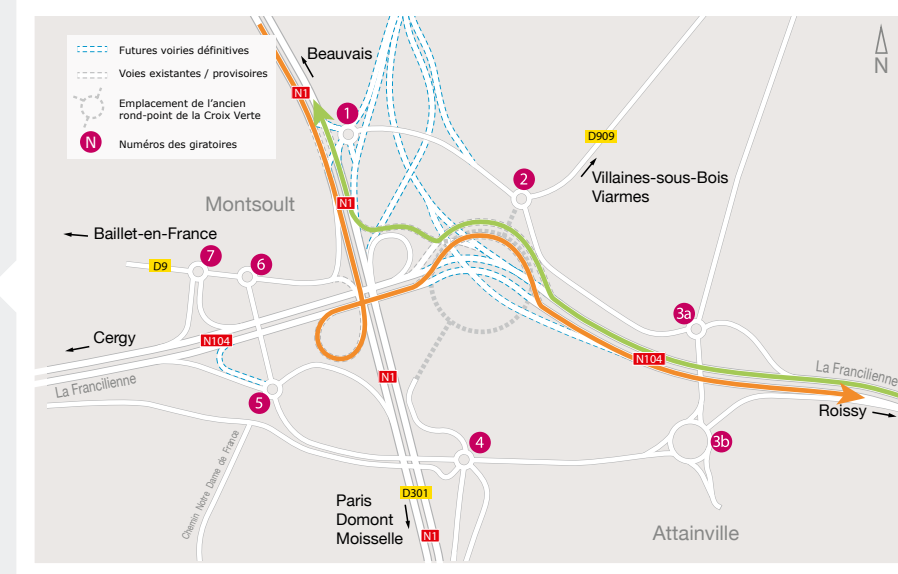
## Ce qui change

Plusieurs modifications de parcours préfigurent le fonctionnement final du secteur de la Croix Verte :

Une liaison directe entre Cergy et Roissy sera assurée dans les 2 sens de circulation (2 x 2 voies).

Aucun rond-point sur la liaison Roissy - Beauvais !

Des dessertes locales utilisant directement les échangeurs d'Attainville ou Baillet-en-France (ex. Roissy-Viarmes).



En attendant la connexion des giratoires 1 et 6 (fin 2019), certains itinéraires sont provisoires :

C'est le cas des itinéraires Cergy-Viarmes et Cergy-Beauvais par exemple, où il faut emprunter la voirie circulaire par l'Est en attendant de « boucler la boucle » à l'Ouest.

Depuis Beauvais, il faut également emprunter plusieurs ronds-points pour rejoindre Viarmes. En sens inverse, on évite la Croix Verte !



# Portrait

## Sophie Marty Le Ridant

Responsable des procédures et aménagements durables du Groupe Sanef



**Pour répondre aux nombreuses réglementations environnementales d'un projet autoroutier, une solide connaissance des normes et des textes législatifs est indispensable. Pour Sophie Marty Le Ridant, tout commence sur le terrain. Rencontre.**

Ne comptez pas sur Sophie pour rester enfermée dans un bureau. Pour cette agrégée de géologie passée par l'industrie, être à la pointe de la réglementation environnementale ne suffit pas.

« Chaque projet autoroutier s'inscrit dans un territoire singulier » glisse-t-elle, scrutant le terrain afin de mieux appréhender les impacts potentiels. Sa mission : obtenir les autorisations administratives découlant des codes de l'environnement, du patrimoine, de l'urbanisme, ou encore du code forestier... Une étape indispensable pour pouvoir commencer les travaux. « L'administration fixe des obligations et des objectifs. À nous de nous adapter à la réalité du territoire pour y répondre pleinement. Cela passe notamment par la mise en place d'un système de management applicable par les entreprises partenaires. »

Le travail de Sophie est à la fois très juridique, technique, et relationnel. Elle vérifie la bonne réalisation des engagements de Sanef et rend compte à l'administration.

« Chaque projet autoroutier s'inscrit dans un territoire singulier. »

« Les mesures sont très concrètes. Par exemple, les travaux de nuit sont limités au strict nécessaire ».

La préservation de la ressource en eau, le soin apporté aux abattages en dehors des périodes de nidification, les reboisements compensatoires et le rétablissement des passages de la faune n'ont plus de secret pour cette observatrice enthousiaste : « Les chauve-souris ne sont pas les seules espèces à protéger. Le pic épeiche, le pic noir et le pic mar font partie des oiseaux qui trouvent refuge au Bois Carreau. » Inutile de préciser que Sophie ne s'ennuie pas !

L'équipe du projet de l'A16



L'interview de  
**Sophie Marty Le Ridant**  
dans l'épisode 4 de  
la websérie, c'est ici !



## Un pont-rail pour la ligne Paris-Luzarches

Dans la partie Sud de la nouvelle section autoroutière, la plateforme d'assemblage du pont-rail qui supportera la voie ferrée Paris-Luzarches est en cours d'aménagement. L'ouvrage permettra de faire passer l'A16 sous la voie ferrée. Financée par

Sanef, cette opération est conduite par SNCF Réseau. Le trafic ferroviaire sera interrompu entre le 14 juillet et le 15 août 2018 sur la ligne H, entre Montsoult et Luzarches. SNCF Réseau communiquera sur la mise en place de transports de substitution.



Travaux d'assemblage du pont-rail

# Un engagement collectif pour le Bois Carreau



Signature de la charte du Bois Carreau, le 25 octobre 2017

**Le Bois Carreau est situé à la jonction des forêts de Carnelle et de L'Isle-Adam. Le prolongement de l'A16 offre**

**la possibilité de rétablir la continuité de ce corridor écologique important aujourd'hui interrompu par la RN1.**

Un pont « Grande Faune » de 25 m de large franchira l'A16 en lisière du Bois-Carreau. Couvert d'arbustes, d'enrochements et de végétaux dont le feuillage est apprécié des cervidés, il facilitera le passage des mammifères.

L'efficacité d'un tel aménagement repose sur le long terme. C'est pourquoi Sanef a souhaité y associer les acteurs locaux qui agissent quotidiennement en faveur de l'environnement. Dix partenaires, dont

les mairies de Maffliers, de Nerville et de Presles, le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France, la Fédération Française de Randonnée du Val d'Oise, la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France et le propriétaire du Bois Carreau ont répondu présents.

La concertation organisée par Sanef, le Préfet du Val d'Oise et le Conseil départemental a abouti à la signature de la Charte écologique du Bois Carreau le 25 octobre 2017. Aménagement, entretien, dispositifs juridiques et réglementaires... chacun s'est engagé à contribuer à la réussite de cette belle entreprise dans le temps.

## L'info en +

### Une ferme gauloise à Montsoulst

Un projet de construction s'accompagne de diagnostics archéologiques. Parmi les 6 campagnes menées par le Conseil départemental du Val d'Oise en 2016 et 2017, une seule a mis en évidence des traces anciennes d'occupation humaine à proximité du tracé de l'A16. À défaut de grande découverte, les recherches approfondies réalisées au mois de mai 2017 ont confirmé la présence d'un habitat de la

période gauloise composé de deux petits bâtiments, d'un enclos et d'un puits, le tout ceinturé d'un large fossé.

L'occupation de cet habitat agro-pastoral, où l'on pratiquait probablement l'extraction d'argile pour la construction de murs en terre crue, aurait pris fin vers 130 avant J.-C. Le site est représentatif des fermes gauloises du nord de la France.



Fouilles archéologiques, juin 2017

## Pour rester informé

Le site internet [www.prolongement-a16.sanef.com](http://www.prolongement-a16.sanef.com) est consultable jusqu'à la mise en service de l'A16 avec des informations actualisées :



**Inscrivez-vous aux alertes pour être averti par mail des changements d'itinéraires**



**Préparez vos déplacements avec les itinéraires de déviation en cours**



**Trouvez les réponses à vos questions dans la Foire Aux Questions**



**Contactez directement les équipes chargées du projet via le formulaire en ligne ou grâce à la ligne Info Projets : 0 806 800 036\***



**Visualisez les vidéos du projet**

\*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
L'appel est facturé au prix d'une communication locale.

